Présentation Synthétique : Comptes administratifs 2019 des LOTISSEMENTS

Les résultats de clôture 2019 des budgets urbanisme : Voltaire, Haut-Verson, Paradis et Lac sont à 0 dans les 2 sections.
En effet, s'agissant de budget de stock, les écritures qui avaient été passées en dépenses de fonctionnement, sont transférées en section d'investissement par une recette de fonctionnement du même montant, (compte7133/ chapitre 042) et la dépense qui apparait en section d'investissement (compte 3355/ chapitre 040) est équilibrée par une avance du budget principal en recette d'investissement.(compte 168748/ chapitre 16) Il s'agit de la constitution du stock de 2019.

Le montant des dépenses de 2019 :

- Pour le lotissement Voltaire : 261 254,20€ pour des frais d'achat de terrains (FOUQUENELLE, canton du Hautversan), de frais d'essais de perméabilité, et de régularisation de TVA.
- Pour le lotissement Haut-Verson: 1 107,71€, pour des honoraires d'achat de terrains (BIENCOURT, canton des Buissons), et de régularisation de TVA.
- Pour le lotissement Paradis : 800,20€ pour des frais de maitrise d'oeuvre, et de régularisation de TVA.
- Pour le lotissement du Lac : 29 305,20€ pour des frais d'essais de perméabilité, de tests de criblage, de maitrise d'oeuvre et de régularisation de TVA.

Donc, le montant total des avances du budget de la ville aux budgets lotissements s'élève à 292 467,31€